Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 022-212203764-20260115-20260107-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE TREVE

2026-01-07

Nombre de conseillers
en exercice : 19
présents : 16
votants : 18

Séance du 15 janvier 2026

OBJET : Convention pour subvention du poste associatif « animatrice du livre » au sein de l'ASCRL

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 8 janvier 2026, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : TREHOREL V. qui a donné pouvoir à FOULFOIN F.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : MAHE A.

Secrétaire de séance : MAUVIEUX O.

Laure Boizard, Ajointe à la culture, rappelle que le Département des Côtes d'Armor et les communes de Trévé, Saint Caradec, Hémonstoir et Saint-Maudan ont décidé d'apporter leur contribution financière pour la pérennisation de l'emploi d'animatrice du livre au sein de l'ASCRL depuis 1994.

Dans le cadre du dispositif de soutien départemental aux Emplois Associatifs Locaux dans le domaine de la jeunesse, la convention doit être renouvelée. Elle a pour objet de définir les modalités financières d'accompagnement par le Département et les collectivités locales.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le renouvellement de cette convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le 19 janvier 2026

Le Maire,